

Secrétariat :

DEAL Réunion

Cécile LEPAN

Tel : 0262 94 72 42

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Projet de COMPTE-RENDU

Séance plénière du 10 septembre 2019

Lieu : Salle du conseil – CINOR

1 – VERIFICATION DU QUORUM ET VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CEB PRÉCÉDENT

Monsieur MALET, président du CEB ouvre la séance à 9h03 en constatant que le quorum est atteint.

Les membres du CEB valident le compte-rendu de la séance du 25 juin 2019.

2 – INTRODUCTION ET POINTS D'ACTUALITÉS

Monsieur LACAS, Directeur Général des Services de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), accueille dans ses locaux le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB).

2-1 Labellisation RAMSAR de l'Étang de Saint-Paul

Le président annonce que le site de l'Étang de Saint-Paul a été désigné le 15 juillet 2019 comme le 49^e site Ramsar français et le tout premier site Ramsar de La Réunion.

Monsieur Pascal HOARAU, de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Saint-Paul (RNNESP), salue le travail collectif mais rappelle que cette labellisation va nécessiter un investissement fort des politiques et des décideurs.

2-2 Création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Monsieur ROZET, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), fait un point d'avancement sur la mise en place de l'OFB, qui regroupera deux organismes, l'ONCFS et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) au 1^{er} janvier 2020. Il indique que l'organigramme pour l'Outre-Mer est défini, notamment la création de 3 postes de délégué territorial : 1 pour les Antilles, 1 pour la Guyane et 1 pour l'Océan Indien.

Madame la vice-présidente propose de rédiger une motion sur le niveau de représentation insuffisant des Outre-Mer dans le nouvel organigramme de l'OFB. Elle déplore la suppression du comité d'orientation des Outre-Mer qui avait vocation à conseiller et éclairer le conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) sur les orientations des actions dans les Outre-Mer.

Madame RIBES, personnalité qualifiée, appuie l'idée de rédiger une motion et rappelle l'importance de la représentation des Outre-Mer au Conseil d'administration de l'OFB.

La motion suivante est validée à l'unanimité :

« Le Comité Eau et Biodiversité de La Réunion prend note de la création de l'Office Français de la Biodiversité au 1^{er} janvier 2020.

Il rappelle le poids des outre-mer dans la biodiversité française, dans un contexte d'extinction massive confirmée par les experts.

A ce titre, il déplore la suppression du comité d'orientation de la biodiversité ultra marine de l'AFB et formule le

voeu d'une représentation des outre-mer à la hauteur des enjeux incomparables de ces territoires au sein du prochain Comité d'orientation de l'OFB et de son Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette réforme et du nécessaire dialogue qui doit l'accompagner, il souhaite aussi attirer l'attention du futur OFB sur la nécessité d'attribuer les moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions dans les outre-mer. »

Monsieur LEGER, de la Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion (SEOR), regrette le manque d'information sur l'avancement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

Monsieur MARTIN, de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), indique qu'une consultation a été lancée pour identifier un prestataire qui réalisera l'animation territoriale nécessaire à la préfiguration.

Madame BRACCO, de la DEAL, rajoute que le délai de dépôt des offres s'est terminé lundi 9 septembre.

2-3 Pénurie en eau

Monsieur LEPETIT, de la DEAL, informe que le comité de sécheresse fonctionne bien. Il n'y pas de problématique majeure à ce stade, malgré les déficits pendant la dernière saison cyclonique. Néanmoins, il attire l'attention de la situation dans les hauts qui ne disposent pas d'infrastructures permettant des interconnexions : en particulier dans les Hauts de Sainte-Marie et de Saint-Paul.

Madame ARDON, de la SREPEN, et vice-présidente du CEB, propose de réaliser une information à destination de la population sur les usages de l'eau dans un contexte de pénurie d'eau. Concernant les communes de l'Est, elle rappelle que les rejets d'eau au niveau des barrages hydrauliques pourraient fournir de l'eau de la Rivière de l'Est jusqu'à Saint-Denis. Une réflexion sur le transfert des eaux doit être menée.

Monsieur le président indique que le Département travaille actuellement sur le projet Mobilisation des ressources en Eau des micro-Régions Est et Nord (MEREN) pour lequel les études ont commencé.

3 – ASSAINISSEMENT : ACTIVITÉ DE GESTION DES MATIÈRES DE VIDANGE À LA RÉUNION

L'activité de gestion des matières de vidange à La Réunion est conduite en partenariat avec la DEAL et l'office de l'eau. Depuis 2018, l'ensemble des acteurs a été réuni pour améliorer l'activité. 10 stations d'épuration sur 16 reçoivent aujourd'hui les vidanges et graisses.

Depuis 2018, la DEAL effectue des contrôles sur les sociétés de vidange, ayant donné lieu à des mises en demeure et une suspension d'activité pendant 2 mois. Un travail de régularisation a déjà été mené, mais il reste encore des sociétés non agrémentées. La majorité des sociétés a joué le jeu de la régularisation – 20 sociétés sont agréées aujourd'hui – hormis 2 sociétés qui continuent une pratique de déversement illégal. De plus, la capacité des stations aujourd'hui est largement suffisante pour accueillir ces effluents.

Monsieur MALET demande comment sont menés les contrôles et quels sont les moyens de répression à disposition. Il donne l'exemple d'un afflux brutal des pollueurs à Saint-Louis au niveau de l'Etang du Gol.

Madame DURAFOUR, de la DEAL, explique que les vidangeurs ont obligation de faire remonter a posteriori les données pour l'année n-1, ce qui permet un premier type de contrôle. Le second type de contrôle se fait sur des charges ponctuelles avec un relai au niveau des exploitants qui font des recherches sur le territoire.

Monsieur LEPETIT rappelle que les flux imprévus au niveau du Gol sont probablement liés à des rejets industriels. Cet afflux est à corréliser avec le démarrage de la campagne sucrière.

En outre, il reste une méconnaissance des capacités épuratoires des systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC) sur chaque territoire. Aujourd'hui, les temps de retour des vidanges sont entre 16 et 17 ans alors qu'une fréquence optimale serait de l'ordre de 5 ans. Nous savons que 75 % des fosses septiques sont non conformes. Enfin, il ajoute qu'il y a de répartition spatiale des stations d'épuration permettant d'accueillir les effluents des vidangeurs, en particulier dans l'Est.

Monsieur Pascal HOARAU demande s'il est possible d'évaluer ce qui est rejeté dans le réseau pluvial, et demande

comment faire pour éviter les dépôts sauvages suite notamment à des événementiels (type pique-nique...) qui provoquent des pollutions notamment par l'abandon de fûts de graisses.

Madame DAGNINO, de l'office de l'eau, indique qu'en dehors du réseau d'assainissement il est impossible d'évaluer les quantités et la qualité des effluents rejetés.

Madame DURAFOUR rappelle que la question importante est de réfléchir au devenir des graisses. C'est ce qui a provoqué les débuts de réflexion avec l'office de l'eau et les sociétés concernées. C'est un travail qui devrait porter ses fruits sur du long terme.

Monsieur MARTIN indique qu'il est important de poursuivre le travail notamment avec tous les EPCI. Nous aurons besoin de vous.

4 – PLAN OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES (POLI)

Madame BRACCO rappelle que le POLI 2019-2022 a déjà été abordé deux fois en CEB aux différentes étapes de sa phase d'élaboration (juin et octobre 2018). Le POLI comporte 4 grandes priorités et le plan d'actions associé est déjà lancé. Il regroupe 52 actions (cf tableau pages 15 et 20 du POLI). Il se base sur le bilan du POLI précédent (page 11 du POLI), notamment pour les actions à améliorer et fixe 8 conditions de réussite (pages 21 et 22 du POLI).

Madame LACOSTE, du Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM), fait part des observations du CBNM, notamment sur les points suivants :

- 52 actions à mener, c'est peut-être beaucoup ;
- Au niveau des actions 4 et 6, le CBNM préconise un contrôle systématique et physique au niveau du fret et de l'armée et met en avant le problème des introductions involontaires ;
- Manque de sensibilisation des élus ;
- Action 41 au niveau des exploitations agricoles et touristiques, la présence d'espèces ornementales exotiques doit disparaître. Pour cela, le CBNM propose de former les personnes et de trouver des leviers pour le retrait des espèces envahissantes et exotiques (EEE) sur ces sites.

Madame BRACCO répond que les actions proposées au POLI sont toutes associées à un livrable réalisable pour 2022. Par ailleurs rien n'empêche, en fonction des opportunités, d'aller au-delà des objectifs annoncés.

Madame de VALICOURT, de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), rappelle qu'un contrôle documentaire est un contrôle physique, à la différence d'un contrôle automatique.

Madame RIBES indique qu'il faut effectivement bloquer l'arrivée des espèces à l'entrée de La Réunion mais regrette que la réglementation européenne nous l'interdise. Elle cite l'exemple de la Nouvelle-Calédonie pour qui : « *tout est interdit sauf...* » alors qu'à La Réunion : « *tout est autorisé sauf...* ». Elle insiste sur le fait que cette problématique soit portée par une réglementation voulue par nos décideurs politiques.

Monsieur GRONDIN (Chambre d'Agriculture) est en accord avec les propos de Mme RIBES et ajoute qu'il faudrait former les associations qui nettoient les ravines à retirer les EEE.

Madame ARDON, de la SREPEN et vice-présidente du CEB, approuve les actions du POLI et remarque qu'elles vont dans le bon sens. Néanmoins, elle pense également que le nombre d'actions est trop élevé. Elle indique par ailleurs que l'application de la réglementation nécessite des moyens et des compétences. Aujourd'hui, l'ouverture de tous les containers au Port est impossible. Elle souhaite que des moyens adaptés soient alloués aux actions de sensibilisation de la population.

Monsieur SANCHEZ, de Nature Océan Indien, souhaite que d'autres spots vidéo soient réalisés pour couvrir l'ensemble de la problématique EEE (faune, flore, introductions involontaires..).

Monsieur MALET constate que le problème du contrôle aux frontières des introductions volontaires et involontaires est l'un des nœuds de la problématique des espèces invasives à La Réunion et qu'il convient de continuer à s'y atteler.

Monsieur ALAMELOU, conseiller technique de la Région et Elu CINOR, excuse l'absence des élus de la Région, retenus par une commission permanente. Il indique que la préfiguration de l'ARB est en cours et que le débat sur la biodiversité doit continuer en toute sérénité.

Monsieur Pascal HOARAU remarque que les indicateurs sont liés à des actions alors qu'ils devraient refléter les enjeux et expliciter les pressions sur les EEE.

Madame BRACCO répond que le POLI a cherché à mixer les deux types d'indicateurs (enjeux et actions).

Le CEB émet un avis favorable à l'unanimité sur les conditions de réussite décrites dans le POLI.

Un projet de communiqué de presse du CEB a été rédigé sur ce point. Le CEB valide son envoi à la presse.

5 – DEMARCHE DE PRIORISATION SPATIALE DES ACTIONS DE GESTION DES PLANTES EXOTIQUES DANS LES MILIEUX NATURELS

Madame GRONDIN, du conseil départemental, présente la dynamique lancée autour du thème de la conservation à long terme des milieux naturels, dans un contexte de labellisation des « pitons et remparts » à l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO).

Monsieur SANCHEZ, de Nature Océan Indien, demande si les enjeux faunistiques ont été intégrés dans cette démarche.

Monsieur ROUGET, personnalité qualifiée, indique que le travail s'est principalement qualifié sur les plantes et 4 espèces emblématiques de faune comme le tuit-tuit. A cet égard, il précise que les travaux ont été menés principalement sur des données existantes.

6 – PROJET DE PLAN DE RÉDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTO-SANITAIRES ET DE SORTIE DU GLYPHOSATE : PLAN D' ACTIONS

Monsieur DEBENAY, de la DAAF, revient sur l'état des lieux présenté au précédent CEB et présente les perspectives de ce plan de réduction.

Madame LACOSTE regrette la faiblesse des objectifs affichés et indique que ce plan est peu ambitieux. Nous devons prendre de bonnes décisions pour inciter des pratiques plus vertueuses envers l'environnement et la sécurité sanitaire. Des pratiques ancestrales peuvent être utilisées comme le paillage, car le glyphosate n'est pas une fatalité. Elle fait donc le choix de s'abstenir pour le vote.

Monsieur Pascal HOARAU constate une augmentation de l'utilisation des pesticides sur le terrain et rappelle qu'un des facteurs clefs de réussite est la continuité des actions, et ce que cela nécessite l'impulsion d'un mouvement de l'ensemble des acteurs.

Monsieur GRONDIN rappelle que les agriculteurs ont été formatés à utiliser ces produits dans les années 70-80. Aujourd'hui, ils sont conscients du problème mais sont également chefs d'entreprise. Il insiste sur le fait que le monde agricole n'est pas le seul acteur, que la suppression des produits phytosanitaires doit se faire progressivement avec la proposition de méthodes alternatives. Le travail doit être collectif et les moyens financiers à la hauteur.

Monsieur LEGER indique que l'utilisation des produits phytosanitaires se fait également chez les particuliers. A titre d'exemple, dans le cadre de la lutte contre le varroa, les apiculteurs professionnels ont été sensibilisés mais

pas les amateurs.

Monsieur MALET indique que les collectivités sont de plus en plus sollicitées, certaines ont totalement supprimé les produits phytosanitaires de leurs pratiques.

Monsieur DEBENAY rappelle que les contributions sur le plan doivent parvenir avant le 20 septembre à la DAAF.

Le CEB prend acte du plan sous réserve des observations parvenues ultérieurement et donne son accord pour poursuivre le travail sur la feuille de route, à la majorité (4 abstentions).

7 – PROJET DE TERRITORIALISATION DU PLAN BIODIVERSITÉ À LA RÉUNION

Le plan de biodiversité qui comporte 6 grands axes doit être relayé au niveau du territoire.

Monsieur ROUGET demande des compléments sur le tableau d'actions notamment au niveau des annotations « en attente de complément ».

Monsieur PESEUX, de la DEAL, indique que les cases grises correspondent à des actions qui ne s'appliquent pas à La Réunion et celles avec les annotations « en attente de complément » sont en cours de finalisation.

Madame GRONDIN précise que le Département développe le projet « bwa de kartié » qui entre dans l'axe 1 et se réjouit que les actions locales rejoignent la stratégie nationale.

Le CEB émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de plan Biodiversité.

8 – UN NOUVEAU PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) POUR LES GECKOS ENDÉMIQUES DE LA RÉUNION

Monsieur SALIMAN, de la DEAL, rappelle le contexte de la mise en place en 2010 du PNA concernant deux geckos endémiques de La Réunion : le gecko vert des hauts (ou de Bourbon) et le gecko vert de Manapany.

Monsieur SANCHEZ explique que les espèces exotiques envahissantes (EEE) au niveau flore comme au niveau faune, sont des menaces pour les geckos. D'autres menaces existent comme les incendies et le changement climatique. Le PNA comprend 5 objectifs et 27 actions à décliner, sur une durée de 10 ans.

Certaines actions sont aujourd'hui menées par des étudiants et des associations notamment pour la protection des habitats dans l'objectif de revenir vers un habitat naturel.

Un travail est également mené pour une conservation des espèces dans les jardins de particuliers : 150 familles se sont engagées aujourd'hui dans la région de Manapany.

Pour lutter contre les prédateurs, des enclos anti-prédateurs sont mis en place et une réglementation spécifique telles que les arrêtés biotope viennent appuyer les actions sur le terrain.

Des études sont également menées pour combler les connaissances avec la mise en place de suivi scientifique pour voir si les actions ont un réel impact sur le terrain.

9- SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) 2022-2027 : RETOUR SUR LA COMMISSION PLANIFICATION DU 03 JUILLET 2019 ET SES TRAVAUX SUR L'ÉTAT DES LIEUX : PRESSIONS/IMPACTS

Madame LEPAN, de la DEAL, rappelle le contexte de la révision du SDAGE. La commission planification s'est réunie le 03 juillet 2019 pour préparer l'avis du CEB sur une partie de l'état des lieux : les pressions et impacts, ainsi que le risque de non atteinte du bon état des eaux en 2027. Elle indique que la commission n'a pas fait d'observation, ne remettant en cause ni la méthode ni les résultats du diagnostic. Elle s'est déjà projetée sur les

moyens et les actions à mettre en œuvre, qui arriveront dans un deuxième temps.

Monsieur MOULLAMA, de l'office de l'eau, présente les pressions, les impacts et les risques de non atteinte du bon état par type de masse d'eau.

L'état des lieux de La Réunion réalisé en 2019 met en exergue un état dégradé et préoccupant qui persiste sur plus de la moitié des masses d'eau, avec une situation particulièrement inquiétante sur les sujets suivants :

- la qualité écologique des cours d'eau est globalement altérée, du fait des obstacles à la continuité piscicole, aux prélèvements, ou au braconnage ; seulement 2 masses d'eau sur 24 sont en bon état écologique, soit moins de 1 % ;
- les étangs sont globalement dégradés par les activités humaines sur les bassins versants ; seul le Grand Étang est en bon état écologique, soit 33 % des étangs ;
- les masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif à 74 % ; cependant celles de l'ouest et du sud présentent des déséquilibres, conséquence principale des prélèvements d'eau trop importants par rapport à la capacité des nappes à se recharger ;
- les eaux souterraines de l'Est sont marquées par la présence de produits phytosanitaires ;
- le taux de recouvrement en corail diminue et traduit la mauvaise qualité des masses d'eau récifales ;
- les eaux littorales sont en bon état écologique à seulement 67 %.

L'état des lieux met aussi en évidence des situations de bon état qu'il convient de préserver et éviter toute dégradation supplémentaire :

- un bon état chimique sur les cours d'eau et eaux littorales ;
- des masses d'eau souterraines en bon état dans le centre de l'île ;
- des masses d'eau littorales en bon état dans le nord de l'île

La prochaine commission planification se réunira fin octobre.

Madame LACOSTE revient sur l'état du Bras des Lianes qui est mauvais malgré l'absence de toute activité anthropique.

Monsieur MOULLAMA indique qu'il est très difficile de détecter la provenance des molécules chimiques ubiquistes. Les sources sont multiples, elles peuvent par exemple provenir de retombées atmosphériques.

Monsieur BADAT, de l'office de l'eau, ajoute que dans ce cas, le plan d'actions est difficile à mettre en œuvre. Néanmoins, des expertises sont en cours.

La séance est levée à 12h35.

Annexe : liste de présence

Membres	Excusés
Monsieur Michael SANCHEZ	Monsieur Claude CLERGUE
Madame Marie KIENTZ	Monsieur Jean-Paul MAUGARD
Madame Florence MALET	Madame Karine POTHIN
Madame Marie LACOSTE	Monsieur Bachil VALY
Madame Bernadette ARDON	Monsieur le Préfet
Monsieur Christian LEGER	Monsieur Serge Eric HOAREAU
Monsieur Jean-François ALLIN	Monsieur Jacquet HOARAU
Monsieur Joseph GRONDIN	Madame Denise HOARAU
Monsieur Bernard ROBERT	Monsieur Jean-Alain CADET
Monsieur Pascal HOARAU	Monsieur Alin GUEZELLO
Monsieur Roland TROADEC	Madame Chantal MERCREDI
Madame Sonia RIBES	Monsieur Jean-Lambert JOIN
Monsieur Mathieu ROUGET	Madame la directrice de ARS-OI
Madame Claudette GRONDIN	
Madame Juliette MASSON	
Monsieur Jean Christophe ESPERANCE	
Monsieur Guy SAINT-ALME	
Monsieur Axel HOAREAU	
Monsieur Ivan MARTIN	
Monsieur Noël CONRUYT	
Madame Annick SIMON	
Monsieur Paul FERRAND	
Monsieur Florent INGRASSIA	
Madame Magali DUVAL	
Monsieur Patrick PAYET	
Monsieur Frédéric ROZET	

Invités
Monsieur Faïçal BADAT
Monsieur Guillaume CHARLAT
Madame Sarah BATAILLE
Monsieur Nicolas PAYET
Madame Aline DAGNINO
Monsieur Loïc GENIN
Monsieur Jean Claude MARTIGUE
Monsieur Daniel ALAMELOU
Monsieur Bertrand AUNAY
Madame Vayana DOMINIQUE
Monsieur Bruno DEBENAY
Madame Loïse de VALICOURT
Monsieur Alexandre MOULLAMA
Monsieur Matthieu SALIMAN
Madame Cécile MARTINO
Monsieur Nicolas ROUYER
Monsieur Jean-Yves PESEUX
Madame Manuella CADET
Madame Cécile LEPAN
Monsieur Manuel RODICQ
Monsieur Grégoire de SAINT-ROMAIN